



Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Christophe Magdalijs, *Bourgmestre f.f.-Président* ;
Alain Lefebvre, Bruno Collard, Jeannine Crucifix, Sophie de Vos, Christian Coppens, Valérie Cops,
Pascale Despineto, Dirk Hoornaert, *Échevin(e)s* ;
Thibault Delforge, *Secrétaire communal(e) f.f.*

Excusé

Véronique Artus, *Président du C.P.A.S.*

Séance du 10.07.18

#Objet : Liquidation des subsides prévus au budget de l'exercice 2018 au profit du programme de Cohésion Sociale.#

Coordinations sociales

LE COLLEGE,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 instaurant le contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions octroyées par l'administration communale;

Vu sa décision du 7 décembre 1984 approuvant la réglementation y relative;

Considérant que le budget ordinaire de l'exercice 2018 prévoit des dépenses à l'article 842/32101;

Attendu que ce document a été approuvé par l'autorité de tutelle;

DECIDE :

1) d'autoriser la liquidation de la participation communale prévue au budget de l'exercice 2018 en faveur du programme cohésion sociale: 26.000 € (art: 842/32101) sur le compte PIC.

2) de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution de cette décision.

La présente délibération, sous forme de bref exposé, sera transmise à Monsieur le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-capitale, en charge des Pouvoirs Locaux.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
(s) Thibault Delforge

Le Bourgmestre f.f.-Président,
(s) Christophe Magdalijs

POUR EXTRAIT CONFORME
Auderghem, le 11 juillet 2018

Le Secrétaire communal,
Par délégation,
Le chef de service

Le Bourgmestre f.f.,
Par délégation,

Jean Noël

Jeannine Crucifix